

LAÏCITÉ ET SERVICE PUBLIC

Au cœur du débat public, le principe de laïcité qui caractérise la République française selon les termes mêmes de la Constitution de la Vème République demeure profondément méconnu tant dans son histoire, en particulier ses liens avec la liberté de conscience et de religion, que dans son contenu et dans sa portée.

Infos pratiques

Composante : Formation continue Panthéon-Sorbonne (FCPS)

Campus : Centre Broca (FCPS & IREST)

Présentation

Au cœur du débat public, le principe de laïcité qui caractérise la République française selon les termes mêmes de la Constitution de la Vème République demeure profondément méconnu tant dans son histoire, en particulier ses liens avec la liberté de conscience et de religion, que dans son contenu et dans sa portée.

Objectifs

Rendre compte du contexte historique et juridique de construction en France du principe de laïcité afin de mesurer la spécificité du « modèle français » par rapport au modèle anglo-saxon.

Un approfondissement juridique du principe de laïcité dans les services publics pour en définir le contenu : les droits et obligations qu'il implique pour les administrations,

les personnes privées assurant une mission de service public, les élus, les usagers, mais aussi en cerner le champ d'application.

Savoir faire et compétences

Acquisition des connaissances de base théoriques et pratiques du principe de laïcité et de ses frontières. Compétences pour définir les exigences de la laïcité dans les services publics et répondre aux éventuelles demandes des usagers du service public en la matière.

Organisation

Membres de l'équipe pédagogique

Responsable de la formation :

Laurent Vidal, enseignant-chercheur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, codirecteur du département de recherche "Sorbonne Droit public et privé de l'économie", avocat associé du cabinet Publica-Avocats au barreau de Paris et spécialiste de la question de la gouvernance juridique des données dans le secteur public, cofondateur et vice-président de l'IDFRights.

Historiens et juristes de droit public interne et européen.

Pour plus de renseignements (inscription, formation en intra-entreprise...) :

Tél : 01 53 55 27 69 ou 01 53 55 27 05

[✉ formations-courtes-fcps@univ-paris1.fr](mailto:formations-courtes-fcps@univ-paris1.fr)

Admission

Conditions d'accès

Niveau:

Base

Modalités d'inscription

Nous consulter : [✉ formations-courtes-fcps@univ-paris1.fr](mailto:formations-courtes-fcps@univ-paris1.fr)

Vous êtes intéressé.e par cette formation qualifiante ? Vous pouvez remplir le [✉ formulaire de pré-inscription en ligne](#).

Public cible

- * Avocats
- * Cadres d'entreprises assurant une mission de service public
- * Cadres de la fonction publique nationale (Éducation nationale, justice et administration pénitentiaire), territoriale et hospitalière)
- * Dirigeants associatifs
- * Fonctionnaires et agents publics exerçant des fonctions au contact du public
- * Parlementaires et élus locaux
- * Responsables religieux
- * Travailleurs sociaux, formateurs et animateurs

Tarifs

Tarif :

1 335 €